# Pauvreté en temps de crise : et si l'on protégeait la famille ?

Article rédigé par Sabine Lecoeur, le 19 novembre 2010

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale touche à sa fin. Elle aura été pour la France l'occasion de rappeler son attachement à réduire son taux de pauvreté monétaire d'un tiers en cinq ans, d'ici 2012. Mais au-delà de tout volontarisme politique, le Rapport 2009 du Secours catholique paru mardi 9 novembre nous rappelle la fragilité concrète des personnes en situation de pauvreté, aggravée par la crise, et l'éclatement des familles.

Un constat inquiétant, à l'heure où la protection de la famille s'étiole, comme l'illustrent la possible mise sous condition de ressources des allocations familiales, et la récente disparition du ministère de la Famille...

### De nouveaux publics en situation de pauvreté

En 2009, le Secours catholique a rencontré près d'un million et demi de personnes vivant en situation de pauvreté. La tendance à l'augmentation du nombre de ces personnes se confirme donc, pour la deuxième année consécutive. Les chiffres illustrent des situations de grande fragilité. Avec un revenu moyen par unité de consommation de 548 euros, l'ensemble des situations rencontrées en 2009 se situe bien en deçà du seuil de pauvreté estimé à 910 euros [1].

La féminisation de la pauvreté se poursuit, avec 55% des personnes accueillies en 2009. La part d'étrangers dans les accueils (28,6%) rejoint son plus haut niveau depuis 2004.

Révélatrices d'un temps de crise, de nouvelles tendances apparaissent : les couples avec enfants et les jeunes en situation de pauvreté sont plus nombreux à frapper à la porte du Secours catholique. L'ONPES rappelait, dans son rapport 2009-2010, que les jeunes adultes sont ceux ayant le taux de pauvreté le plus élevé : 21% des 18-24 ans vivent sous le seuil de pauvreté à 60% de la médiane [2].

Cette tendance est préoccupante en temps de crise, car elle pourrait entraîner, selon Michael Zemmour, du Centre d'économie de la Sorbonne des conséquences durables pour les personnes de cette génération en matière d'emploi, voire en matière de rémunération. [...] Certaines dimensions liées aux conditions initiales d'insertion sur le marché du travail sont irréversibles [3].

## Comprendre au plus près les difficultés ressenties

Au delà de toute estimation chiffrée, le dernier baromètre crise pauvreté frappe par l'absence de perspective d'emploi et le découragement des personnes accueillies. D'ailleurs, le fait d'avoir un emploi ne garantit pas toujours contre la pauvreté, comme l'illustre cette année la progression des personnes rencontrées ayant un emploi et accueillies par le Secours catholique.

Pour comprendre au plus près les difficultés ressenties par les personnes en situation de pauvreté ordinaire, le Secours catholique a également procédé à 1.163 relevés budgétaires. Leur analyse révèle des dépenses incompressibles à hauteur de 67% du budget de l'ensemble des ménages. Le loyer pèse lourd dans le budget des familles : de 16,2 à 28,4% des dépenses contraintes selon les familles rencontrées. La part de ces dépenses contraintes laisse finalement peu de place à une alimentation saine et équilibrée. Le lien avait été fait par l'ONPES entre l'insécurité alimentaire et le poids des loyers dans les budgets : 29,9% des personnes en insécurité alimentaire sont propriétaires de leur logement contre 45,9% et 64,2% des personnes en situation de sécurité alimentaire [4].

Après estimation des dépenses souples et de la charge de la dette, aucun des budgets médians ne présente un solde positif après service de la dette. Les ménages sont donc incapables de faire face au moindre imprévu (déménagement, retard de paiement).

L'analyse des budgets des familles révèle aussi un important phénomène de non-recours à certaines aides, notamment RSA et CMU.

#### Le non-recours aux aides, révélateur de leurs limites ?

Conçu avant la crise pour être un outil phare de réduction de la pauvreté et d'aide à la reprise d'activité, le RSA connaît depuis ses débuts une montée en puissance difficile. Avant même son entrée en vigueur le 1er juin 2009, les expérimentations sur le terrain s'étaient avérées peu concluantes...

Le rapport du Secours catholique nous confirme que sa montée en puissance est à peine plus effective aujourd'hui. Non seulement le travail pauvre ne recule pas malgré la mise en place du RSA, mais de nombreuses personnes accueillies n'y ont pas recours, alors qu'elles pourraient y prétendre. Cela s'explique sans doute par un manque ou absence d'information, des difficultés entre acteurs institutionnels impliqués [5] dans sa mise en œuvre, mais pas seulement.

On observe une vraie crainte des personnes de chuter dans l'échelle sociale en devenant bénéficiaires du RSA, d'après Yves Ackermann, président du groupe de travail Enfance-Famille à l'Assemblée des départements de France. Si le RSA a institutionnalisé le concept de travailleur pauvre, beaucoup de gens

refusent encore de s'y reconnaître.

Certes, le rapport du Secours catholique ne permet pas de dire, à lui seul, si les craintes du Conseil d'orientation pour l'emploi à l'égard du RSA étaient fondées, et notamment le risque de pérenniser des situations de travail à temps partiel ou à bas salaires [6]. Toujours est-il que sa mise en place s'avère laborieuse. Il est permis de douter qu'une revalorisation du RSA, préconisée par le Secours catholique, règle le problème ...

Si d'autres propositions s'avèrent pertinentes, en termes de formation qualifiante tout au long de la vie, d'accessibilité de l'offre de transport, de changement de regard sur ces personnes... on regrettera l'absence de propositions en faveur d'une protection de la famille, rempart contre la pauvreté.

#### Familles monoparentales et pauvreté des enfants

L'aggravation de la pauvreté des enfants de famille en situation de rupture, chômage ou isolement, est un sujet sur lequel Dominique Versini, défenseur des enfants, a souhaité alerter les pouvoirs publics, dans son rapport annuel. Selon Julien Damon, sociologue, professeur associé à Sciences-Po et auteur de *Éliminer la pauvreté* (PUF, 2010), il y aurait entre 1 à 2 millions d'enfants pauvres [7]. Or, selon ses propres termes, on trouve plus de personnes pauvres dans les familles monoparentales que dans les familles nombreuses . Les données de l'ONPES sont là pour nous le confirmer : le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 27% en 2007 contre 4,5% pour les couples sans enfants, 9,8% pour les couples avec deux enfants et 12,2% en moyenne pour l'ensemble des ménages [8].

Pour cette raison, il devient donc illusoire de tenter de lutter contre la précarité, l'exclusion et l'isolement sans une politique familiale engagée qui seule permet d'éviter ces situations d'exclusion et d'isolement au lieu de tenter d'en limiter les dégâts, comme le rappelle Béatrice Bourges, porte-parole du Collectif pour l'enfant. La disparition toute récente du ministère de la Famille ne semble pas en prendre la bonne voie...

© Photo: Secours catholique, campagne 2010

### En savoir plus:

Le dossier de presse du <u>Rapport statistique 2009 du Secours catholique</u> sur l'évolution de la pauvreté en France.

13% des Français vivent sous le seuil de pauvreté, Décryptage, 1er octobre 2010. Les allocs sous condition de ressources, rien d'évident! Décryptage, 5 novembre 2010.

- [1] Estimation par le Secours catholique, sur la base d'une définition européenne de 60% de la médiane des revenus par UC de l'ensemble de la population.
- [2] Source : Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2009, Fiches thématiques sur les revenus, INSEE, in
- [3] Source ONPES, Michael Zemmour, *Trois approches du lien entre pauvreté et crise en 2009*, Les travaux de l'Observatoire 2009-2010.
- [4] Lettre de l'ONPES, juin 2010 L'insécurité alimentaire pour raisons financières.
- [5] Caisses d'allocations familiales, Pôle Emploi, centre communaux d'action sociale, conseils généraux...
- [6] Avis du 23 mai 2008 sur le RSA.
- [7] 2 millions, si l'on choisit un seuil à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation ; 1 million si l'on choisi un seuil à 50 % de la médiane du niveau de vie par unité de consommation.
- [8] Lettre de l'ONPES février 2010.

\*\*\*